



STRATÉGIE DES PROGRAMMES POUR DÉLINQUANTES

Août 2004

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – APERÇU STRATÉGIQUE	Pages 4-10
Contexte	4
Stratégie des programmes pour délinquantes	4
Délinquantes	5
Principes du risque, du besoin et de la réceptivité	6
Principes des programmes pour délinquantes	6
Évaluation initiale	7
Programmes correctionnels, programmes de santé mentale, programmes d'éducation, programmes d'emploi et d'employabilité et programmes sociaux	8
Lignes directrices des programmes	8
 PARTIE 2 – PROGRAMMES CORRECTIONNELS, PROGRAMMES DE SANTÉ MENTALE, PROGRAMMES D'ÉDUCATION, PROGRAMMES D'EMPLOI ET D'EMPLOYABILITÉ ET PROGRAMMES SOCIAUX	 Pages 11-22
 PROGRAMMES CORRECTIONNELS	 Pages 11-13
Introduction	11
Programmes pour délinquantes toxicomanes	11
Thérapie pour les délinquantes ayant commis des délits à caractère sexuel	12
Programme de raisonnement et de réadaptation	12
Programme de maîtrise de la colère et des émotions	13
 PROGRAMMES DE SANTÉ MENTALE	 Pages 14-16
Introduction	14
Mauvais traitements et traumatisme	14
Thérapie comportementale dialectique	14
Réadaptation psychosociale	16
 PROGRAMMES D'ÉDUCATION, PROGRAMMES D'EMPLOI ET D'EMPLOYABILITÉ ET PROGRAMMES SOCIAUX	 Pages 17-22
Introduction	17
Programmes d'éducation	17
Programmes d'emploi et d'employabilité	18
Programme d'acquisition des compétences parentales	18
Programme mère-enfant	19
Programme d'intégration communautaire	19
Programme Choisir la santé dans les prisons	20

STRATÉGIE DES PROGRAMMES POUR DÉLINQUANTES
AOUT 2004

Programme d'entraide des détenues	20
Programme d'initiation aux loisirs	20
Programme Option-Vie	20
Spiritualité et services de spiritualité	21
Programme de dressage de chiens	21
Réadaptation par les loisirs	22
Programme d'horticulture	22
Arts et artisanat	22
PARTIE 3 – PROGRAMMES AUTOCHTONES	Pages 23-24
Introduction	23
Programmes autochtones pour délinquantes	23
Conception de programmes autochtones pour délinquantes – Principes directeurs	23
PARTIE 4 – PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES	Pages 25-26
Introduction	25
Programmes communautaires	25
Programme de prévention des rechutes et de maintien des acquis dans la collectivité pour les femmes	25
Compagnes animatrices pour le Programme de prévention des rechutes et de maintien des acquis dans la collectivité	26
PARTIE 5 – ÉVALUATION DES PROGRAMMES	Pages 27-28
Élaboration des programmes	27
Intervenantes qui offrent les programmes aux délinquantes	27
Évaluation des programmes	27
Examen de la qualité	28
Accréditation des programmes	28
ANNEXES	Pages 29-33
Lois et politiques applicables	29
Notes en bas de page : bibliographie	30

PARTIE 1 – APERÇU STRATÉGIQUE

Contexte

Mandaté en vertu de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC), le Service correctionnel du Canada (SCC) contribue à favoriser la réadaptation des délinquants et leur réinsertion sociale comme citoyens respectueux des lois au moyen de programmes offerts dans les établissements et dans la collectivité. Aux termes de cette loi, le SCC a également pour mandat de répondre aux besoins des délinquants au moyen de programmes correctionnels. La Loi stipule que les programmes correctionnels doivent respecter les différences ethniques, culturelles, spirituelles et linguistiques, ainsi que les différences entre les sexes. Par conséquent, il faut concevoir des programmes destinés à répondre aux besoins particuliers des délinquantes, des délinquants autochtones, des délinquants des groupes ethnoculturels et des divers autres groupes qui ont des besoins particuliers (se reporter aux articles 76, 77 et 80 de la LSCMLC).

Les cinq principes directeurs énoncés dans le rapport intitulé La création de choix (1990) du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale – pouvoir contrôler sa vie, des choix valables et responsables, respect et dignité, environnement de soutien et responsabilité partagée – demeurent le fondement de la version révisée de la Stratégie des programmes pour délinquantes. Les programmes élaborés et offerts aux délinquantes reflètent ce fondement ainsi que l'énoncé de principes général du Groupe d'étude : « Le Service correctionnel du Canada avec le soutien des communautés a la responsabilité de créer un environnement qui habilite les femmes purgeant une peine fédérale à faire des choix responsables et valables leur permettant de vivre dans la dignité et le respect. »

Le document original, Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale (1994), a été rédigé avant l'ouverture des établissements régionaux pour délinquantes. L'évolution constante des programmes correctionnels (toxicomanie, prévention de la violence, infractions sexuelles), des programmes de santé mentale (thérapie comportementale dialectique et réadaptation psychosociale), des programmes d'éducation, des programmes d'emploi et d'employabilité et des programmes sociaux, ainsi que la recherche dans le domaine des programmes pour délinquantesⁱ ont rendu nécessaire la mise à jour de la Stratégie des programmes.

Stratégie des programmes pour délinquantes

La Stratégie des programmes pour délinquantes fournit le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes pour délinquantes en vue de conserver un taux élevé de réussite à la mise en liberté sous condition.

La Stratégie précise les distinctions à faire entre les programmes correctionnels, les programmes de santé mentale et autres (programmes d'éducation, d'emploi et d'employabilité et programmes sociaux). Toutefois, cette distinction n'empêche pas les programmes d'être « intégrés et d'avoir un effet de renforcement mutuelⁱⁱ ». Les interventions sont multiples et peuvent être différentes, mais le plus important est que toutes les interventions appuient les efforts que le SCC déploie pour favoriser la réinsertion sociale des délinquantes. La Stratégie a pour but d'offrir aux employés du SCC, aux femmes elles-mêmes et aux autres intervenants un éventail de

programmes de réinsertion sociale accessibles aux femmes, de fournir des lignes directrices pour l'exécution de ces programmes et la raison d'être de chaque type d'intervention touchant les initiatives du SCC en matière de réinsertion sociale.

La participation à ces programmes est volontaire et repose sur un consentement éclairé. Les participantes ont la possibilité d'accepter ou de refuser un programme ou de s'en retirer. Toutefois, on ne ménage aucun effort pour les convaincre de rester engagées dans leur plan correctionnel et on discute des conséquences que leur décision peut avoir.

Délinquantes

À n'importe quel moment donné, approximativement de 50 à 60 % des délinquantes sous responsabilité fédérale bénéficient d'une mise en liberté sous condition dans la collectivité. Bien que les données varient d'une région à l'autre, dans l'ensemble, les délinquantes possèdent un potentiel de réinsertion sociale élevé; elles sont très motivées à prendre leur vie en main; elles participent activement au processus de surveillance et elles sont réceptives aux formes d'aide qui leur sont offertes.

Les délinquantes de tous les groupes culturels ont souvent de nombreux problèmes liés entre eux auxquels il faut s'attaquer (simultanément ou de façon globale) si on veut leur donner efficacement le moyen de progresser. Les problèmes courants sont la faible estime de soi, la dépendance, l'échec scolaire ou professionnel, la perte d'un ou des deux parents à un jeune âge, le placement en famille d'accueil, les changements fréquents de famille d'accueil, le placement en établissement, la vie dans la rue, la prostitution, les tentatives de suicide, l'automutilation et la toxicomanie. Par ailleurs, même si les femmes sont tenues responsables du comportement criminel, les interventions doivent tenir compte du contexte social, politique et culturel unique aux femmes dans la société. « Le crime est un choix, ou une série de choix, faits d'après le contexte social » et raisonnés en fonction de la perception individuelle de son environnementⁱⁱⁱ. Les efforts déployés par le SCC pour favoriser la réinsertion sociale visent à offrir un nombre accru de choix prosociaux destinés à aider les femmes à devenir des citoyennes respectueuses des lois.

Bien que des éléments fondamentaux des programmes correctionnels efficaces puissent valoir aussi bien pour les délinquantes que pour les délinquants, certains éléments font ressortir une différence entre les deux sexes. Les programmes axés sur les délinquantes doivent traduire une compréhension du développement psychologique propre aux femmes. D'après les idées qui ont cours actuellement, la femme accorde une grande valeur à l'établissement et au maintien de relations^{iv}. Par conséquent, les « pressions exercées par la situation, comme la perte de relations importantes, jouent un rôle accru dans la criminalité chez les femmes^v ». S'il est vrai que les théories de l'apprentissage social et les interventions cognitives comportementales se sont avérées efficaces dans les populations des deux sexes^{vi}, certains universitaires^{vii} croient que la théorie relationnelle est une approche qui confère un surcroît d'efficacité aux programmes destinés aux délinquantes. Cette théorie met l'accent sur l'établissement et le maintien de relations et de contacts positifs. L'objectif principal consiste à renforcer la capacité de la délinquante de s'engager dans des relations mutuellement empathiques et stimulantes. Pour faciliter le changement, les femmes doivent établir des relations qui ne reflètent pas la perte ou la violence antérieures^{viii}.

Principes du risque, du besoin et de la réceptivité

Principe du risque : l'évaluation du risque est une mesure de la probabilité de récidive, si les besoins qui ont été décelés ne sont pas satisfaits. Plus le risque que présente une délinquante est important, plus l'intervention doit être intensive^{ix}. De la même manière, les délinquantes qui présentent un faible risque devraient faire l'objet d'une intervention de faible intensité, voire d'aucune intervention. Les interventions d'une plus grande intensité se sont avérées nuisibles pour les délinquantes à faible risque, car ils sont forcés de fréquenter des criminels dans le cadre des groupes de thérapie. Ils apprennent également les convictions et les valeurs liées à un mode de vie criminel. Des programmes correctionnels efficaces sont directement liés à la réduction du risque et, donc, de la récidive.

Principe du besoin : les besoins de la délinquante sont dynamiques et correspondent à divers domaines des relations interpersonnelles dans sa vie. Les domaines de besoins qui ont été cernés à partir de l'évaluation initiale de la délinquante sont les suivants : toxicomanie, facteurs personnels et affectifs, attitudes et croyances, interactions sociales et fréquentations, relations familiales et matrimoniales, niveau des études et compétences permettant d'occuper un emploi, et fonctionnement dans la collectivité. L'évaluation des besoins de la femme donne un aperçu de ses antécédents et des indications sur les programmes nécessaires en vue de garantir l'efficacité. Dans les programmes correctionnels, il faut mettre l'accent sur les facteurs ayant mené à l'incarcération. La documentation permet de croire^x que le principe du besoin s'applique aux délinquantes. Toutefois, même si certains facteurs criminogènes comme les attitudes favorables au crime et la fréquentation de pairs criminels sont effectivement criminogènes pour les délinquantes, des données préliminaires indiquent que certains facteurs sont plus pertinents aux délinquantes : le dérèglement émotif, l'automutilation, les tentatives de suicide et l'estime de soi^{xi}. Des preuves démontrent que le comportement d'automutilation est lié à la récidive^{xii} et aux incidents de violence en établissement, à la toxicomanie et aux problèmes de discipline^{xiii}.

Principe de la réceptivité : la réceptivité s'assimile au jumelage du style et du mode d'exécution du programme avec les styles d'apprentissage des participantes ainsi qu'à leur niveau de motivation, à leur aptitude et à leur capacité^{xiv}. À titre d'exemple, les facteurs de réceptivité comprennent le sexe, l'âge, la culture et l'incapacité. Une préoccupation majeure concernant les délinquantes tient à l'importance des besoins en santé mentale. De la même manière, les programmes doivent pouvoir tenir compte des particularités des délinquantes dont les moyens sont limités. De plus, étant donné les tensions accrues liées à une incarcération prolongée, il est très important pour les délinquantes qui purgent de longues peines (dix ans et plus) de participer aux programmes au moment opportun.

Principes des programmes pour délinquantes

Le SCC est engagé à l'égard des principes suivants dans ses programmes destinés aux délinquantes dans les établissements et dans la collectivité.

Programmes axés sur les délinquantes : il faut comprendre le contexte dans lequel les femmes agissent et en tenir compte. Les programmes doivent tenir compte du cadre sociopolitique et économique d'où les délinquantes sont issues et où elles retourneront à la mise en liberté. Il faut intégrer à tous les programmes la nécessité d'un soutien continu. Les programmes existants doivent également respecter l'importance et le caractère central des relations dans le développement émotif des femmes.

Programmes holistiques : l'approche de la réinsertion sociale réussie des femmes est multidimensionnelle; l'approche holistique des programmes est donc une nécessité. Les programmes destinés aux délinquantes doivent tenir compte de l'importance de bien saisir le lien avec tous les aspects de la vie des délinquantes : conscience de soi, relations avec leurs proches, sexualité et spiritualité.

Milieu positif : la perte de la liberté est la conséquence première de l'incarcération. Un milieu sûr^{xv} et favorable, par la disposition des lieux, et qui permet les contacts personnels et l'exercice de choix responsables aident à responsabiliser les délinquantes. Il est également essentiel que le personnel aide les délinquantes à travailler en vue d'une réinsertion sociale réussie et sans danger. Dans cette optique, le personnel doit être attentif aux questions importantes pour elles et être pleinement conscient des objectifs des programmes correctionnels, des programmes de santé mentale, programmes d'éducation, des programmes d'emploi et d'employabilité et des programmes sociaux. La généralisation et le transfert des aptitudes acquises au moyen des programmes sont essentiels à une réinsertion sociale réussie.

Diversité : le groupe des délinquantes n'est pas homogène. Les besoins varient et, de surcroît, les membres du groupe sont d'origines ethniques et culturelles différentes. La diversité ajoute également à la richesse des différences entre les participantes. Les différences sont un avantage pour les programmes correctionnels, les programmes de santé mentale, les programmes d'éducation, les programmes d'emploi et d'employabilité et les programmes sociaux. Il faut reconnaître ces différences et s'en réjouir. Le personnel chargé des programmes doit favoriser un climat de tolérance et de compréhension à l'égard des races, de l'orientation sexuelle et d'autres causes des différences de niveau de pouvoir dans la société canadienne. Pour respecter la diversité et les groupes minoritaires, il faut non seulement prendre conscience de ces différences, mais aussi se renseigner à leur sujet. Pendant toute intervention, il faut remettre en question les convictions déplacées ou racistes.

Évaluation initiale

Les programmes destinés aux délinquantes font partie intégrante du processus de réinsertion sociale. Les délinquantes sont renvoyées aux interventions qui répondent à leurs besoins en matière de traitement de façon à réduire les risques de récidive. L'évaluation initiale des délinquantes permet d'amorcer l'évaluation du risque et des facteurs criminogènes et l'orientation vers les programmes.

Le plan correctionnel donne les détails sur toutes les activités auxquelles la délinquante doit se prêter pendant sa peine pour s'attaquer aux problèmes qui l'ont amenée à commettre des infractions criminelles. Le plan, qui repose sur l'information recueillie au moyen de l'évaluation initiale, tient compte de l'ensemble des besoins et choix de chacune, y compris les besoins d'ordre culturel et spirituel. Les efforts devraient être axés sur la préparation de la réinsertion, le plus tôt possible et en toute sécurité, dans la collectivité. Les stratégies de libération sont définies au moment de l'évaluation initiale, et les étapes à franchir pour les mettre en œuvre sont définies très tôt pendant la planification correctionnelle.

La planification correctionnelle est une activité continue. Le plan correctionnel est examiné et mis à jour régulièrement au moyen du Suivi du plan correctionnel, ce qui permet à l'équipe de

gestion de cas et à la délinquante d'évaluer les progrès et les réalisations, au fur et à mesure que la délinquante atteint les objectifs convenus, et d'apporter des modifications au plan s'il y a lieu.

Programmes correctionnels, programmes de santé mentale, programmes d'éducation, programmes d'emploi et d'employabilité et programmes sociaux

La Directive du commissaire 726 sur les programmes correctionnels établit un cadre pour l'élaboration et la gestion des programmes correctionnels qui contribuent à la réinsertion sociale réussie des délinquants et sont efficaces pour réduire le taux de récidive. **Les programmes correctionnels sont définis comme des interventions axées sur les multiples facteurs qui contribuent directement au comportement criminel.** Ils comprennent des objectifs nettement définis, des critères de sélection des participants, un processus d'évaluation des progrès des participants et un processus de mesure de l'efficacité du programme. Ils sont administrés par des agents de programme qualifiés et formés et (ou) du personnel d'organismes externes liés par contrat.

Il existe un soutien international pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes qui soient adaptés à chacun des sexes^{xvi}. Ces dix dernières années, le Service correctionnel du Canada a établi des normes de pratique fondées sur des recherches et qui tiennent compte de la situation propre aux délinquantes^{xvii}. Par conséquent, la pratique voulant qu'on offre aux délinquantes des programmes qui ne sont pas spécialement conçus pour elles est en train de disparaître. Les études réalisées auprès de délinquantes font ressortir la gamme et la gravité des difficultés^{xviii}. Toutes les difficultés ne sont cependant pas criminogènes, et, même s'il est reconnu que, pour être efficaces, les interventions en établissement et dans la collectivité doivent porter sur les facteurs qui contribuent directement aux infractions, il y a dans le cas des délinquantes d'importantes questions de réceptivité à prendre en considération (p. ex. les problèmes de victimisation)^{xix}.

Les programmes à l'intention des femmes doivent utiliser une approche qui permet d'aborder les besoins à facettes multiples des délinquantes contrairement à une approche « fermée ». Les femmes doivent s'attaquer aux questions de régulation émotionnelle qui sous-tendent d'autres besoins comme le fonctionnement cognitif et (ou) la toxicomanie. La thérapie comportementale dialectique (TCD) et le Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes (PIDT) sont des approches qui tiennent compte des besoins en régulation des émotions ainsi que du fonctionnement cognitif et (ou) de la toxicomanie. L'élaboration de futurs programmes pour les délinquantes devraient être influencée par les programmes TCD et PIDT afin d'assurer la complémentarité des programmes. Le Programme Esprit de la guerrière aborde également les besoins à facettes multiples des femmes autochtones, même s'il est axé sur la prévention de la violence et la maîtrise de la colère. Les recommandations aux programmes comme la TCD, le PIDT et le Programme Esprit de la guerrière permettent de cibler les principaux facteurs de risque tout en offrant un cadre holistique pour la guérison^{xx}. La participation volontaire au programme Survivantes de traumatismes et d'actes de violence sert de complément au traitement pour les femmes qui désirent aborder la victimisation vécue ou qui ont besoin de le faire.

Lignes directrices des programmes

Les interventions à prévoir dans le plan correctionnel doivent porter prioritairement sur les programmes correctionnels, les programmes de santé mentale, les programmes d'éducation, les programmes d'emploi et d'employabilité.

Dans la série de programmes correctionnels et de programmes de santé mentale offerts aux

STRATÉGIE DES PROGRAMMES POUR DÉLINQUANTES AOUT 2004

femmes, voici les principaux programmes conçus pour répondre aux besoins criminogènes :

- Thérapie comportementale dialectique (TCD);
- Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes (PIDT);
- Programmes autochtones;
- Programme de prévention des rechutes et de maintien des acquis en établissement et dans la collectivité pour délinquantes.

Considérations relatives à la planification des programmes :

- ✚ Lorsque la femme est affectée à la TCD en milieu de vie structuré, l'affectation à d'autres programmes correctionnels en même temps est inappropriée et peut constituer un fardeau pour la participante.
- ✚ Si une femme purge une peine relativement courte et qu'elle a grandement besoin d'une intervention en matière de toxicomanie, l'accent doit donc être mis sur la toxicomanie.
- ✚ Pour les femmes hébergées dans les unités de garde en milieu fermé, l'accent est mis sur la TCD ou la réadaptation psychosociale (RPS). D'autres programmes sont offerts lorsque la femme intègre la population à sécurité moyenne.
- ✚ Si la femme est affectée au programme d'acquisition d'habiletés en TCD et qu'elle le termine, elle n'est pas tenue de suivre le Programme de raisonnement et de réadaptation (R et R).
- ✚ Lorsque la femme suit jusqu'à la fin le PIDT, elle n'est pas tenue de suivre le programme R et R.
- ✚ Le PIDT ne cible pas les besoins dans le domaine de la prévention de la violence. Toutefois, la TCD et le PIDT abordent les problématiques de la maîtrise des émotions.
- ✚ Dans le cas des femmes qui ne sont pas visées par le TCD ou le PIDT et qui ont besoin de participer au programme R et R et (ou) au Programme de maîtrise de la colère et des émotions, les lignes directrices des programmes nationaux s'appliquent.
- ✚ Pour éviter les programmes non nécessaires, les délinquantes qui suivent jusqu'à la fin un programme autochtone ne seront pas tenues de suivre un programme non autochtone qui aborde les mêmes domaines de besoins. Par exemple, une femme qui réussit le Programme des cercles de changement n'aura pas à participer au programme R et R, puisque les deux programmes répondent au même niveau de besoins et sont compatibles. Le même scénario s'applique aux femmes qui réussissent le Programme Esprit de la guerrière : elles ne seront pas tenues de participer au Programme de maîtrise de la colère et des émotions.
- ✚ Le Programme de prévention des rechutes et de maintien des acquis en établissement pour délinquantes est polyvalent : il est conçu de manière à offrir un soutien continu pour faciliter la mise en liberté le plus tôt possible.
- ✚ Le Programme de prévention des rechutes et de maintien des acquis dans la collectivité pour délinquantes est un outil de gestion du risque pour les agents de libération conditionnelle dans la collectivité. L'admission est continue et fondée sur le risque et les besoins de la délinquante.

STRATÉGIE DES PROGRAMMES POUR DÉLINQUANTES AOUT 2004

Le Programme peut également constituer une solution de rechange à la suspension.

- ✦ Le programme Survivantes de traumatismes et d'actes de violence est un programme de santé mentale qui est complémentaire à l'ensemble des interventions. La participation à ces programmes est volontaire et n'a pas à être prévue dans le plan correctionnel.

PARTIE 2 – PROGRAMMES CORRECTIONNELS, PROGRAMMES DE SANTÉ MENTALE, PROGRAMMES D'ÉDUCATION, PROGRAMMES D'EMPLOI ET D'EMPLOYABILITÉ ET PROGRAMMES SOCIAUX

Introduction

Les programmes correctionnels visent les comportements criminels (p. ex. la toxicomanie). Les services de santé mentale ont pour but d'atténuer les symptômes et d'assurer le mieux-être (p. ex. troubles de la personnalité, schizophrénie). Les programmes d'éducation préparent les délinquantes à avoir de meilleures possibilités d'emploi après la mise en liberté. Les programmes d'emploi et d'employabilité sont des interventions qui mettent un accent direct sur l'accroissement de l'aptitude au travail chez les délinquantes. Les programmes sociaux (p. ex. programme d'intégration communautaire et programme de loisirs) favorisent et renforcent la réinsertion sociale réussie des délinquantes à titre de membres productifs de la société. Ces programmes permettent aux délinquantes de montrer qu'elles ont acquis un certain mieux-être et favorisent le transfert et la généralisation des compétences acquises dans les programmes correctionnels.

La distinction à faire entre ces types d'intervention permet au SCC de mieux répartir ses ressources en fonction du mandat que la loi lui confie. Chaque type d'intervention joue un rôle essentiel dans une réinsertion sociale sûre et réussie et peut atténuer le risque présenté par les délinquantes à divers stades de leur peine.

PROGRAMMES CORRECTIONNELS

Programmes pour délinquantes toxicomanes

D'après les recherches, les délinquantes ont habituellement une gamme et des types de problèmes de toxicomanie différents de ceux des délinquants^{xxi}. Il se vérifie de plus en plus que les troubles de l'alimentation, les troubles graves de l'humeur (p. ex. dépression) et les antécédents de toxicomanie, peut-être liés au syndrome de stress post-traumatique, sont très fréquents chez les délinquantes toxicomanes. Il importe de signaler que les conséquences physiques de la toxicomanie sont souvent pires chez les femmes que chez les hommes et que les séquelles physiologiques graves de l'alcoolisme, par exemple, peuvent se manifester chez les femmes avec une consommation moindre et après une moins longue période de consommation.

Des spécialistes ont avancé que les programmes étaient plus efficaces lorsqu'ils tenaient compte de tous les éléments d'un contexte. Une composante clé du *Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes (PIDT)* est le développement communautaire. Le cadre du PIDT est le renforcement de la collectivité ou du « milieu » par l'intégration des programmes. Il s'agit d'une évolution vers une approche systémique de la toxicomanie plutôt qu'un ensemble de programmes distincts. L'interdépendance des différentes composantes peut susciter un élan et faire passer les programmes au-delà de la structure et du contenu vers la vie quotidienne et l'expérience du changement, créant ainsi un environnement propice pour continuer à s'abstenir de drogues et d'alcool dans le milieu immédiat. Les efforts de développement communautaire contribuent à la poursuite des objectifs des programmes en favorisant une culture institutionnelle constructive. Comme stratégie de développement communautaire, les unités de soutien intensif qui ont été

créées dans les établissements pour délinquantes complètent les programmes offerts par un mode de logement qui aide les délinquantes déterminées à continuer de s'abstenir de faire usage d'alcool et de drogues. Il y a d'autres stratégies de développement communautaire : entraide entre les pairs, groupes d'entraide et forums communautaires.

Voici les composantes du PIDT :

- Engagement initial;
- Éducation et prétraitement;
- Intervention thérapeutique intensive cognitive-émotive;
- Maintien des acquis en établissement et dans la collectivité.

Thérapie pour délinquantes ayant commis des délits à caractère sexuel

La *thérapie pour délinquantes sexuelles* est offerte dans tous les établissements pour délinquantes. On dénombre cinq modules qui concernent expressément les délinquantes sexuelles : maîtrise de soi; excitation sexuelle déviante; distorsion cognitive; intimité, relations et fonctionnement social; empathie et sensibilisation au traumatisme des victimes. Les principaux objectifs de la thérapie des délinquantes sexuelles consistent à repérer les facteurs qui les ont influencées et à leur apprendre comment lutter contre ces facteurs plus efficacement pour réduire les risques de récidive. Les facteurs qui influent sur les femmes qui commettent des délits à caractère sexuel peuvent comprendre la victimisation antérieure et (ou) les relations avec les partenaires intimes.

Un Protocole d'évaluation et de traitement des délinquantes ayant commis des délits à caractère sexuel a été mis en oeuvre pour assurer la cohérence dans l'évaluation et le traitement de ce groupe restreint de délinquantes. En outre, une consultante nationale en délinquance sexuelle féminine peut offrir des conseils pour chacun des cas. L'intervention commence par une évaluation spécialisée au moment de l'admission, elle se poursuit ensuite de façon continue et comprend un suivi dans l'établissement et dans la collectivité. Des évaluations à court et à long termes seront réalisées. En l'absence d'outil empirique d'évaluation des facteurs statiques et dynamiques, l'évaluation se fait d'après la réceptivité à la thérapie.

Programme de raisonnement et de réadaptation (Apprentissage cognitif des compétences - Révisé)

La documentation donne à penser que les lacunes dans le domaine des compétences psychosociales sont courantes chez les femmes qui ont maille à partir avec la loi. Par conséquent, le *Programme de raisonnement et de réadaptation* adapté aux délinquantes est offert à celles-ci dans les établissements qui les accueillent.

Le *Programme de raisonnement et de réadaptation* comprend 38 séances qui sont axées sur le développement du raisonnement dans les rapports interpersonnels pour permettre une gestion efficace de la vie personnelle. Le programme cible les lacunes cognitives qui ont été expressément cernées :

- Discipline et maîtrise de soi : impulsivité;
- Discipline et maîtrise de soi : piètre maîtrise des émotions;
- Égocentrisme et perspective sociale;
- Affirmation de soi et interaction sociale;

- Attitudes criminelles et attributions;
- Raisonnement critique;
- Rigidité du style cognitif.

Programme de maîtrise de la colère et des émotions

Le *Programme de maîtrise de la colère et des émotions* a également été adapté aux délinquantes qui ont appris à recourir à la violence ou à utiliser la colère pour régler les conflits. Le Programme intègre les expériences passées des délinquantes comme survivantes et comme agresseuses. Des périodes sont prévues pour discuter des problèmes personnels, et il est question de l'importance du soin et de la garde des enfants, des antécédents de mauvais traitements et des expériences de deuil dues à des pertes et à des traumatismes. Il est également reconnu que le contexte des relations des délinquantes est une priorité.

Le *Programme de maîtrise de la colère et des émotions* comprend 25 séances de groupe de deux heures. Les séances sont divisées en six parties. Elles reposent sur une approche cognitivo-comportementale de l'atténuation de la colère. Le but est de faire acquérir aux délinquantes les aptitudes nécessaires pour gérer la colère et d'autres émotions liées à l'agression et aux comportements antisociaux. Bien que le programme soit principalement axé sur la maîtrise de la colère, il comprend aussi une section portant sur la gestion d'autres émotions négatives.

PROGRAMMES DE SANTÉ MENTALE

Introduction

Les programmes de santé mentale adaptés aux femmes doivent tenir compte des expériences et des besoins en matière de santé mentale des détenues. Cela comprend notamment des facteurs comme des antécédents de marginalisation et des situations qui peuvent comprendre la pauvreté, la discrimination, les mauvais traitements et la toxicomanie.

La Directive du commissaire 840 sur les services de psychologie définit le traitement comme une intervention thérapeutique qui vise les comportements directement liés à la criminalité et les besoins essentiels en matière de santé mentale. La Stratégie de 2002 en matière de santé mentale pour les délinquantes définit les principes essentiels à tous les services de santé mentale offerts aux délinquantes. Les principes sont le mieux-être, l'accès, l'orientation sur les délinquantes, la participation des clientes et l'application des mesures les moins restrictives possible. Ces principes sont compatibles avec ceux qui sont définis dans *La création de choix*.

Mauvais traitements et traumatisme

Ce n'est que depuis le début des années 90 qu'on reconnaît de la grande prévalence de la violence dans la vie des femmes incarcérées. Les enquêtes effectuées auprès des délinquantes au Canada révèlent que la majorité d'entre elles sont des survivantes de mauvais traitements et d'actes de violence dans leurs familles d'origine ou à cause de leurs partenaires intimes. Une étude réalisée en 1998 sur les délinquantes qui purgent des peines pour homicide a révélé que 82 % d'entre elles avaient été victimes de violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie^{xxii}. Des études antérieures^{xxiii} ont montré que de 60 à 90 % des détenues des établissements fédéraux canadiens avaient été victimes d'une certaine forme de violence. En outre, on a constaté que les délinquantes sous responsabilité fédérale ont souffert de violence pendant des périodes plus longues et à un âge plus précoce. On a constaté que les mauvais traitements étaient plus répandus chez les délinquantes autochtones^{xxiv}.

Bien qu'on n'ait pas établi de lien direct entre la survie aux mauvais traitements et actes de violence et l'activité criminelle, les services aux survivantes sont un élément important du traitement des délinquantes, et c'est le rapport *La création de choix* qui a cerné ce besoin. Chacun des établissements pour délinquantes a des contrats en cours avec des organismes dans la collectivité pour offrir un counseling aux survivantes de mauvais traitements et de traumatismes (Se reporter aux Lignes directrices du programme d'aide aux survivantes de traumatismes et d'actes de violence).

Thérapie comportementale dialectique

La thérapie comportementale dialectique est un programme de traitement en santé mentale systématique et complet qui vise le dérèglement émotif et les difficultés comportementales qui y sont associées. Dans la TCD^{xxv}, le comportement problématique est considéré comme le résultat 1) des lacunes dans des compétences importantes dans les relations interpersonnelles, la maîtrise de soi et la tolérance à la détresse, et 2) des facteurs personnels et environnementaux qui renforcent les comportements mésadaptés et (ou) entravent l'utilisation des aptitudes comportementales existantes et l'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences.

La TCD vise à faire acquérir des compétences pour résoudre les problèmes de dérèglement dans le domaine des émotions, des relations, des cognitions et des comportements tout en améliorant les comportements d'adaptation. Son but est de faire en sorte que la personne améliore sa pensée dialectique et son profil émotif et comportemental – pour acquérir et perfectionner les aptitudes à déceler et à modifier les modèles rigides et dichotomiques associés à des problèmes importants dans la vie courante qui causent une détresse considérable.

La TCD est un processus qui suppose des efforts de collaboration entre les cliniciennes ou les intervenantes et la personne pour concevoir l'intervention la plus efficace. Le processus encourage la personne à acquérir des aptitudes et à en généraliser l'utilisation pour s'attaquer de façon plus appropriée et efficace à ses besoins en santé mentale et autres besoins à un rythme compatible avec ses besoins et son style d'apprentissage.

Le SCC a adapté trois modèles de TCD qui sont offerts dans les établissements pour délinquantes. Ils se distinguent par l'intensité des composantes de traitement et le milieu : la TCD détaillée et complète (pour les détenues incarcérées en milieu de vie structuré); la TCD générale (pour les détenues de la population générale); la TCD en milieu de garde fermée (pour les délinquantes en milieu de garde à sécurité maximale). Les deux principales composantes de la thérapie sont : 1) la psychothérapie individuelle (une heure par semaine); 2) les séances d'acquisition d'habiletés en TCD (individuellement et (ou) en groupe). Il incombe que, dans l'application de la TCD, ces deux composantes soient offertes en même temps; les détenues ne peuvent pas suivre les séances d'acquisition d'habiletés en TCD sans suivre en même temps une psychothérapie individuelle. La thérapie comprend aussi d'autres éléments : soutien/encadrement; consultations en équipe (diverses consultations officielles ou non avec des membres de l'équipe de traitement de la TCD); consultations nationales sur la TCD.

L'acquisition d'habiletés en TCD suppose une séance de deux heures toutes les semaines ou toutes les deux semaines, au cours desquelles on enseigne des habiletés particulières jugées pertinentes pour s'attaquer aux problèmes de dérèglement dans le domaine des émotions, des relations, des cognitions et des comportements.

Il y a six modules :

Quatre portent sur l'acquisition d'habiletés dans les domaines suivants :

- ✓ Contact avec soi;
- ✓ Efficacité dans les relations interpersonnelles;
- ✓ Maîtrise des émotions;
- ✓ Tolérance de la détresse.

Deux portent sur les aspects suivants :

- ✓ Formulation des objectifs;
- ✓ Maîtrise de soi;
- ✓ Généralisation de l'utilisation des habiletés;
- ✓ Analyse et intégration d'éléments concernant le cycle de criminalité et la prévention des rechutes.

Les modules de ce programme d'acquisition d'habiletés en TCD sont habituellement suivis au moins deux fois pendant la participation au traitement. Dans les modèles détaillé et complet et

général de la TCD, les séances d'apprentissage suivent un ordre séquentiel. En ce qui concerne le modèle en milieu fermé, l'ordre des modules est établi en consultation avec le psychologue de l'unité (en fonction des besoins de la personne), et le contenu est donné individuellement ou en dyade.

Dans le modèle de TCD détaillé et complet du SCC, l'acquisition des habiletés est une exigence constante pendant que la détenue est en milieu de vie structuré.

Réadaptation psychosociale

La réadaptation psychosociale est une approche complète qui constitue le modèle de programme le plus approprié et peut-être le plus efficace pour les personnes ayant des besoins d'apprentissage en compétences de base et des difficultés cognitives (particulièrement les personnes atteintes d'une maladie grave et persistante, p. ex. les maladies mentales graves et qui résistent au traitement comme la schizophrénie et les troubles connexes). Selon une hypothèse fondamentale de l'approche, toutes les personnes atteintes d'une maladie mentale, peu importe sa gravité, ont le potentiel d'apprendre et de s'épanouir. La RPS a pour objectif principal d'aider les clientes à reprendre leur vie en main afin qu'elles puissent formuler des buts et des plans destinés à améliorer leur qualité de vie.

La réinsertion sociale réussie dans la collectivité a souvent été empêchée par : la perte des opportunités dans la collectivité et perte des soutiens à cause de l'institutionnalisation; ressources, habiletés et soutiens limités; isolement et sentiment de désespoir découlant de l'institutionnalisation; schèmes de comportement inappropriés acquis durant l'institutionnalisation.

Les interventions en RPS se sont révélées efficaces pour renforcer les comportements d'adaptation, y compris la capacité d'autonomie, l'habileté en communications interpersonnelles, l'aptitude professionnelle et les compétences psychosociales et pour réduire les comportements problématiques, notamment les comportements psychotiques et agressifs. La RPS a recours à l'approche de l'apprentissage social qui intègre diverses techniques fondées sur les principes d'apprentissage fondamentaux ainsi que sur diverses composantes : acquisition d'habiletés, rééducation cognitive, renforcement positif, formation professionnelle et psycho-pédagogie. La RPS se déroule suivant un horaire très structuré. Dans la mesure du possible, les habiletés sont enseignées dans le contexte quotidien où elles seraient habituellement mises en pratique.

PROGRAMMES D'ÉDUCATION, PROGRAMMES D'EMPLOI ET D'EMPLOYABILITÉ, ET PROGRAMMES SOCIAUX

Introduction

Alors que les programmes correctionnels et les programmes de santé mentale mettent l'accent sur la personne et les facteurs qui contribuent directement à un comportement criminel, les programmes d'éducation, les programmes d'emploi et d'employabilité, et les programmes sociaux sont des interventions qui sont axées sur la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité. Les programmes d'éducation sont des interventions visant à réduire le risque de récidive^{xxvi} et à préparer les délinquantes à participer à d'autres programmes tels que des programmes d'emploi et d'employabilité et des programmes correctionnels. Les programmes d'emploi et d'employabilité sont des interventions qui mettent un accent direct sur l'accroissement de l'aptitude des délinquantes au travail et visent, en définitive, l'obtention d'un emploi durable dans la collectivité à la mise en liberté. La recherche a constamment montré que l'instabilité professionnelle permet de prévoir la récidive^{xxvii}. Par conséquent, l'emploi est considéré comme un domaine important qui peut aider les délinquantes dans leurs efforts pour continuer à respecter les lois. L'emploi doit être identifié dès l'évaluation initiale, intégré aux plans correctionnels et dans la planification de la libération. Les programmes de formation professionnelle et toutes affectations liées au travail doivent être considérés comme un ensemble de moyens intégrés servant à combler les lacunes importantes en matière d'employabilité et d'emploi chez les membres de la population carcérale.

Les programmes sociaux aident les délinquantes à définir des modes de vie prosociaux, à choisir des activités professionnelles et des loisirs qui leur permettront de s'intégrer comme membres productifs de la société et citoyennes respectueuses des lois. Les délinquantes sont encouragées à participer à des activités et à des programmes sociaux qui se rapportent à leurs intérêts et à leurs besoins. Les programmes sociaux permettent le transfert des compétences acquises dans les programmes correctionnels, ils enseignent aux délinquantes des modes de vie sains et les initient à des choix prosociaux. Même s'ils ne visent pas directement le mieux-être ou les comportements criminels, les programmes sociaux, comme activités qui appuient les programmes correctionnels et de santé mentale, jouent un rôle essentiel dans les efforts du SCC à encourager les délinquantes à devenir des citoyennes respectueuses des lois. Les établissements **sont tenus** d'offrir des programmes d'éducation, des programmes d'emploi et d'employabilité et des programmes sociaux qui sont jugés essentiels pour les efforts du SCC visant la réinsertion sociale sûre et réussie des délinquantes.

PROGRAMMES D'ÉDUCATION ET PROGRAMMES D'EMPLOI ET D'EMPLOYABILITÉ

Programmes d'éducation

L'éducation est un programme essentiel si on veut aider les délinquantes à devenir des membres productifs de la société. Les établissements **sont tenus** d'offrir des programmes d'éducation conformément à la Directive du commissaire 720 sur l'éducation des délinquants. L'objectif de la DC 720 est de : « Fournir aux délinquants des programmes d'éducation sanctionnés ou certifiés par la province qui répondent aux besoins cernés chez les délinquants en matière d'éducation et

qui les aident à réintégrer la collectivité comme citoyennes respectueuses des lois. » Le but visé est d'encourager activement les délinquantes à terminer leur 10^e année comme condition préalable d'emploi, pendant la durée d'une peine de ressort fédéral. Cela n'empêche pas la participation à des affectations d'emploi également.

Dans tous les établissements pour délinquantes, celles-ci peuvent terminer des programmes d'éducation sanctionnés ou certifiés par la province.

Le programme *Les clés de l'alphabétisation de la famille* propose une approche originale et souple de l'alphabétisation tout en facilitant l'apprentissage, et il est étroitement lié aux programmes de compétences parentales. Le programme vise à lier l'alphabétisation aux compétences parentales et à encourager des attitudes et comportements familiaux constructifs. Il s'agit d'un programme d'alphabétisation qui renforce et enrichit les capacités de lecture et d'écriture.

Programmes d'emploi et d'employabilité

L'emploi représente un défi unique pour les femmes, car elles sont confrontées à un double obstacle : elles possèdent un casier judiciaire et appartiennent à des groupes défavorisés sur le plan social au chapitre de l'accès à un emploi valable. Par conséquent, on a besoin de programmes d'emploi et d'employabilité non pas seulement en établissement, mais également dans la collectivité.

L'employabilité est un important facteur déterminant dans la promotion de la réinsertion sociale réussie. La responsabilité collective du SCC est de veiller à ce que les délinquantes soient prêtes à occuper un emploi. Pendant leur incarcération, les délinquantes doivent avoir l'occasion d'acquérir des compétences relatives à l'employabilité, d'acquérir une expérience de travail attestée, de comprendre, en en faisant l'expérience, les attentes de rendement des employeurs du secteur privé sur les plans du rythme et de la qualité du travail, des heures de travail, etc. Une fois dans la collectivité, les femmes ont besoin d'aide et de soutien pour décrocher un emploi valable. À cette fin, il faut orienter les délinquantes vers les centres d'emploi dans la collectivité, s'il y a lieu et au moment approprié, selon leurs besoins.

Les programmes de formation professionnelle durent généralement trois mois et sont accrédités par un tiers. Ils permettent aux femmes d'acquérir des compétences professionnelles qui les prépareront à obtenir un emploi en établissement ou dans la collectivité. Les programmes de formation professionnelle destinés aux délinquantes doivent fournir une formation d'un volume, d'une intensité et d'une qualité suffisants dans un emploi qui prépare au marché du travail. Le test d'orientation professionnelle est exigé pour les femmes qui satisfont aux critères. Dans la mesure du possible, les résultats du test doivent être appariés aux débouchés appropriés en établissement.

Les établissements **sont tenus** d'offrir des possibilités d'emploi aux délinquantes.

PROGRAMMES SOCIAUX

Programme d'acquisition des compétences parentales

Le Programme d'acquisition des compétences parentales a été conçu d'après des Lignes

directrices de 1995 (*Lignes directrices sur les programmes de compétences parentales destinés aux femmes purgeant une peine fédérale*). Les lignes directrices ont été élaborées de façon à aider le SCC à préparer, élaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes d'acquisition de compétences parentales pour les délinquantes. Elles ont également été prévues pour aider les concepteurs de programmes à concevoir et à offrir une documentation qui correspond le mieux aux besoins d'une population particulière.

En 1999, une étude fondée sur une révision des évaluations initiales des délinquantes à l'admission^{xxviii} a constaté que 81,2 % des délinquantes ont ou ont eu des enfants. Un grand nombre d'entre elles s'inquiètent parce qu'elles ont perdu la garde d'un ou de plusieurs enfants, et elles disent que le contact avec leurs enfants, peu importe leur âge, est essentiel à leur bien-être personnel.

Les programmes d'acquisition de compétences parentales les plus prometteurs permettent aux mères et aux enfants d'établir ou de rétablir leurs liens, dans certains cas, au moyen de contacts à long terme. Le plus souvent, ces programmes comprennent des visites par les enfants. Ces visites favorisent l'établissement ou le rétablissement de liens positifs entre les mères et les enfants; lesquels liens sont reliés aux principes de la théorie relationnelle. En encourageant les femmes à établir des liens positifs avec leurs enfants, les programmes donnent des avantages considérables : des mères plus stables peuvent, après avoir réglé leurs problèmes avec le système de justice pénale, être des modèles prosociaux pour leurs enfants.

Par conséquent, les établissements pour délinquantes **sont tenus** d'offrir des programmes d'acquisition des compétences parentales.

Programme mère-enfant

Un programme unique destiné aux délinquantes est le Programme mère-enfant. D'après la Directive du commissaire 768 sur le Programme mère-enfant en établissement, ce programme vise à « créer un milieu favorisant le maintien et le développement de la relation mère-enfant ». La considération première est **le bien-être de l'enfant** dans **toutes** les décisions relatives à la participation au Programme mère-enfant. Il faut notamment garantir la sûreté et la sécurité ainsi que le bien-être physique, affectif et spirituel de l'enfant. Les établissements **sont tenus** d'offrir le Programme mère-enfant aux détenues admissibles. Toutefois, le respect de cette exigence dépend de la disponibilité de locaux à long terme.

Programme d'intégration communautaire

Le programme d'intégration communautaire a été conçu pour aider les délinquantes à effectuer la transition vers la collectivité en leur proposant une information pertinente. Il vise les objectifs suivants : donner de l'information factuelle sur la vie dans la collectivité; influencer l'état de préparation des participantes à s'intégrer dans la société; atténuer les tensions liées à la vie dans la collectivité; donner aux participantes l'occasion d'évaluer objectivement leur mode de vie; influencer la motivation de la réussite; cerner et définir des objectifs qui aideront à progresser sur le plan personnel; renforcer la prise de conscience des obstacles dans la poursuite des objectifs; familiariser les participantes avec les possibilités d'action positive; leur faire mieux connaître les ressources précieuses qui existent dans la collectivité. Le Programme d'intégration communautaire doit **être offert** à toutes les délinquantes, soit en établissement ou dans la collectivité.

Choisir la santé dans les prisons (CSP)

Le programme Choisir la santé dans les prisons a été élaboré dans le but d'éduquer les délinquantes sur divers sujets liés à la santé afin qu'elles puissent faire des choix sains. Durant le programme, plusieurs sujets sont abordés, notamment la gestion du stress, l'importance de faire de l'exercice, les différents types de maladies infectieuses et les renseignements sur la nutrition.

Le programme Choisir la santé dans les prisons comprend neuf sections qui sont constituées de huit thèmes d'atelier individuel. Les séances durent une heure. Les exposés écrits de l'atelier durent une demi-heure et visent à favoriser la discussion.

Programme d'entraide des détenues

Le Programme d'entraide des détenues, qui repose en partie sur la théorie relationnelle, est un programme national qui fait appel aux détenues. Des détenues offrent un soutien à d'autres détenues. Les libérées conditionnelles peuvent offrir un soutien semblable à d'autres libérées conditionnelles dans la collectivité. Les membres de l'Équipe d'entraide sont bénévoles et acceptés en fonction de leurs qualités personnelles et reçoivent une formation pour offrir des services de soutien à leurs pairs. Des évaluations récentes^{xxix} ont montré que les délinquantes qui suivent cette formation se sentent responsables. En outre, les recherches ont établi la valeur de ce programme comme moyen de créer un milieu sûr et sécuritaire dans les établissements.

Programme d'initiation aux loisirs

Le Programme d'initiation aux loisirs est un programme national conçu au niveau local par les établissements. Il fait la promotion de la santé, du mieux-être et de la saine alimentation. Les activités de loisirs et la participation avec et dans la collectivité sont un sujet important de préoccupation pour les délinquantes.

Programme Option-Vie

Contrairement à la plupart des délinquantes, celles qui sont condamnées à perpétuité n'ont pas de date de mise en liberté déterminée. Le programme Option-Vie est un service novateur offert en partenariat par le SCC, la Commission nationale des libérations conditionnelles et des organisations non gouvernementales. Il s'agit d'un concept correctionnel qui fait participer des femmes et des hommes condamnés à perpétuité mais libérés sous condition, qui ont réussi à bien fonctionner dans la société depuis au moins cinq ans. La mission du programme Option-Vie consiste à motiver les détenues et à mobiliser des ressources en vue de la réinsertion sociale progressive sous surveillance en ayant recours aux services d'intervenant(e)s accompagnateur(trice)s et aux services communautaires. On recrute des intervenant(e)s accompagnateur(trice)s qui retournent dans l'établissement pour contribuer à l'élaboration des programmes pour les détenues condamnées à perpétuité, aider à motiver les détenues, les aider dans leur réinsertion sociale et contribuer ainsi à la sécurité du public

Le programme Option-Vie est diffusé au moyen des trois composantes clés suivantes : services d'intervenant(e)s accompagnateur(trice)s, programmes et services offerts dans la collectivité et sensibilisation du public. Les intervenant(e)s accompagnateur(trice)s s'emploient à aider d'autres condamnées à perpétuité à réaliser des activités productives pendant leur incarcération. Les programmes et services communautaires visent à aider les condamnées à perpétuité dans leur réinsertion sociale au moment de leur libération. Les intervenant(e)s accompagnateur(trice)s et

d'autres membres du partenariat (SCC, CNLC et organismes communautaires parrains) organisent des rencontres avec des groupes d'intérêt en vue de mieux faire connaître au public le concept des services correctionnels efficaces et humains ainsi que la situation des condamné(e)s à perpétuité, ce qui permet d'obtenir en retour l'appui de la collectivité. Ils font également de la prévention auprès des jeunes en leur parlant des moyens qui sont à leur disposition pour ne pas tomber dans la toxicomanie ou le crime et en proposant des modèles de comportement positif.

Spiritualité et services de spiritualité

La spiritualité est un élément clé pour toutes les femmes : elle influe sur leur perspective de la vie, sur leur confiance en soi, leur but, leurs valeurs morales et éthiques et, en dernière analyse, sur leurs choix^{xxx}. De plus, la spiritualité est fortement liée au chagrin et à la perte, ce qui constitue un aspect important du ministère de l'aumônerie.

Le Comité interconfessionnel de l'aumônerie agit à titre consultatif auprès du SCC et veille à ce que les délinquants aient accès à des soins religieux et spirituels qui répondent aux normes acceptables. Le service d'aumônerie offert aux femmes est représenté au Comité interconfessionnel. Les croyances et pratiques spirituelles sont souvent liées de près à la culture personnelle, et c'est un besoin à satisfaire. Pour s'acquitter de l'obligation d'offrir des services spirituels, le SCC tient compte de divers facteurs : prescriptions alimentaires, écritures sacrées, jours différents de culte, pratiques de culte différentes, dirigeants religieux ou spirituels divers. Le *Manuel sur la satisfaction des besoins religieux et spirituels au SCC* fournit des indications et offre une orientation relativement aux normes communautaires, outre ce que l'on peut retrouver en milieu carcéral. Grâce à la liaison avec les bénévoles et les groupes confessionnels dans la collectivité, le SCC s'efforce de répondre aux besoins multiconfessionnels des délinquantes en offrant un soutien par l'entremise du groupe confessionnel.

Les délinquantes autochtones ont accès à des Aînés, et à des activités sociales traditionnelles, culturelles et spirituelles.

Les aumôniers communautaires offrent des initiatives innovatrices et positives qui aident les femmes à réussir leur réinsertion sociale en toute sécurité. Mentionnons, entre autres, les cercles de soutien. Idéalement, les cercles commencent pendant l'incarcération de la femme et se poursuivent bien après la mise en liberté de la femme dans la collectivité. Cette aide prend la forme du mentorat, du soutien par les pairs et du soutien pratique. Les cercles aident bon nombre de femmes à ne pas retourner en prison.

Programme de dressage de chiens

Le Programme de dressage de chiens proposé dans certains établissements pour délinquantes s'est avéré bénéfique à bien des égards. Les participantes peuvent acquérir des compétences très spécialisées dans le dressage pour offrir des services utiles dans la collectivité, acquérir une compétence qui peut les aider à trouver un emploi valable et leur permettre d'utiliser les compétences acquises dans les programmes correctionnels. Par exemple, la détenue qui travaille comme maître-chien obtient de nombreux avantages, car elle :

- Contribue à la société en sauvant un chien indésirable et en le dressant;
- Vit une relation d'acceptation totale et exempte de jugement;
- Est exposée à un autre groupe affranchi en dressant un chien de soutien;
- Devient habile en analyse du comportement—conditionnement opérant, un

- système de dressage fondé sur la récompense;
- Pratique l'auto-discipline et l'établissement de limites;
- Apprend à mettre fin à une relation de manière saine;
- Apprend à respecter les efforts et les réussites d'autrui.

Réadaptation par les loisirs

La réadaptation par les loisirs fait appel aux services de loisirs pour des interventions réfléchies sur quelques comportements physiques, émotifs, cognitifs ou sociaux afin d'amener des changements et de promouvoir la croissance et l'épanouissement personnel. Cette réadaptation encourage les délinquants à acquérir des compétences, une sensibilisation, des connaissances nécessaires pour des activités de loisirs (lancement, planification, participation) et conserver un mode de vie enrichissant et autonome. Cela devient un facteur important de la maîtrise de soi et de la prévention des rechutes. Les types d'activités facilitées par le ludothérapeute comprennent les arts et artisanat, la musique, les jeux et le conditionnement physique.

Programme d'horticulture

L'horticulture est proposée dans certains établissements pour délinquantes. L'objectif du programme est double : favoriser l'épanouissement personnel par la connaissance de soi et le travail avec d'autres; favoriser l'acquisition de connaissances et de l'autonomie. Les connaissances horticoles et la capacité d'organiser le travail préparent mieux les délinquantes à occuper un emploi

Arts et artisanat

Tous les établissements reconnaissent les arts et artisanat comme une activité de loisir valable. La Directive du commissaire 760 sur les activités de loisir est le document de politique qui permet d'offrir les activités artistiques et artisanales aux populations carcérales.

PARTIE 3 – PROGRAMMES AUTOCHTONES

Introduction

Au Canada, les Autochtones représentent 3,3 % de la population. En avril 2004, 22 % de la population de délinquantes étaient d'origine autochtone, dont 40 % étaient en liberté en vertu de divers régimes de libération dans la collectivité.

Les programmes correctionnels destinés aux délinquantes autochtones doivent être offerts conformément aux principes axés sur les femmes, mais également dans le contexte autochtone. Ces programmes portent sur les besoins qui ont été cernés dans la version révisée de la Stratégie des programmes correctionnels et peuvent constituer une solution de rechange mieux adaptée à la culture, remplaçant les programmes de réinsertion destinés à l'ensemble de la population dans le cas des délinquantes autochtones. Les programmes pour délinquantes autochtones décrits dans la Stratégie sont relativement nouveaux. Des évaluations en établiront l'efficacité à long terme.

Programmes autochtones pour délinquantes

Le *Programme des cercles de changement* est un programme unique spécialement conçu pour les femmes et axé sur les facteurs criminogènes des délinquantes autochtones. Le *Programme des cercles de changement* comprend trois stratégies de réadaptation : relationnelle, cognitivo-comportementale et axée sur les solutions. Les modules sont les suivants : processus de changement; meilleure connaissance de la culture autochtone canadienne; styles de communication; estime de soi et soin de soi; compétences en résolution de problèmes; rôle de la femme dans sa famille d'origine; relations saines et malsaines; injustice sociale.

Le *Programme d'amélioration de la vie familiale* est offert sur six semaines au moyen de séances qui durent toute la journée. Il permet aux délinquantes d'exercer leurs compétences de vie positive et leur conscience de la spiritualité. Il propose des exercices qui favorisent une approche équilibrée devant la colère, la violence, le deuil, la jalousie, les relations familiales et la vie holistique. Il repose sur la conviction que la culture et les traditions autochtones peuvent être un catalyseur de guérison pour les peuples autochtones. Il prépare les participantes à un traitement plus approfondi avec des psychologues et des aînés ou au moyen d'autres activités de programme. Il propose d'autres moyens de faire face à beaucoup d'émotions et de situations qui se présentent dans la vie des femmes.

Le *Programme Esprit de la guerrière* a été spécialement conçu pour répondre aux besoins des délinquantes autochtones. Il se divise en quatre parties : introduction; enfance; adolescence; vie adulte/solution de rechange à la violence. Il comprend une intervention approfondie qui vise à réduire le risque de récidive avec violence, à réduire le risque de rechute, à améliorer les relations familiales et la capacité de communiquer avec les autres, à améliorer les mécanismes compensatoires et à adapter la culture et la spiritualité autochtones dans tous les aspects du comportement et de la vie courante. On espère que, avec une base de traditions plus éclairée, les femmes autochtones pourront mieux gérer leur vie.

Conception de programmes autochtones pour délinquantes – Principes directeurs

- Ils doivent être axés sur la prévention des comportements criminels;

STRATÉGIE DES PROGRAMMES POUR DÉLINQUANTES AOUT 2004

- Ils doivent être adaptés à la culture et être conçus expressément pour les femmes;
- Ils doivent, de préférence, être élaborés par des Autochtones qui ont une compétence reconnue dans les services correctionnels efficaces et la guérison selon la culture traditionnelle et faire appel à des groupes consultatifs composés d'Autochtones;
- Avec les partenaires de l'extérieur, les responsables doivent concourir à l'élaboration de programmes et en partenariat avec le SCC;
- Ils prévoient des modes d'évaluation du programme et des participantes pour qu'on puisse voir s'il y a des éléments à remplacer, élaborer ou modifier. Lorsque cela convient, les méthodes employées pour évaluer les programmes destinés aux Autochtones seront identiques à celles des programmes pour les non-Autochtones;
- Ils sont gérés en tenant compte comme il se doit de la sensibilisation du personnel, de l'intégrité des programmes, du contrôle de la qualité et de la mesure du rendement;
- Ils sont exécutés par le personnel qualifié des programmes autochtones ou du personnel d'organismes externes;
- Le personnel qui offre les programmes destinés aux Autochtones doit avoir une connaissance expérientielle des ascendances autochtones et du contenu des programmes et avoir une capacité avérée de transmission du savoir et des compétences que les programmes visent à faire acquérir.

PARTIE 4 – PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES

Introduction

De 50 à 60 % des délinquantes sous responsabilité fédérale sont en liberté sous condition dans la collectivité, à n'importe quel moment donné. Toutefois, comme il y a peu de délinquantes dans la collectivité et qu'elles sont dispersées, les programmes soutenant la réinsertion présentent des défis uniques ([Stratégie communautaire pour les délinquantes](#)). Il est donc essentiel que, à l'étape de la planification communautaire, les plans soient créatifs et souples. De même, au moment d'aborder la planification de la libération des délinquantes, il faut personnaliser l'approche en fonction des besoins prévus des femmes dans la collectivité.

Programmes communautaires

Les programmes communautaires sont un complément aux partenariats avec les organismes communautaires et nécessitent une approche concertée. La majorité des délinquantes ont des contacts avec le SCC pendant une période définie de leur vie. Il est donc essentiel qu'elles se créent un réseau communautaire pour avoir l'aide nécessaire pour vivre une vie saine et prosociale pendant leur période de surveillance et après l'expiration de leur mandat. Avec les années, chaque bureau de libération conditionnelle a établi des relations étroites avec des partenaires locaux; ces relations doivent se maintenir, car elles font partie intégrante de la stratégie actuelle.

Les établissements résidentiels communautaires ont une approche très créative des programmes. Ils offrent des programmes de conception locale pour aider les délinquantes à réussir leur réinsertion sociale en toute sécurité. Ces programmes répondent à une foule de besoins : aide aux toxicomanes, compétences sociales, programmes mère-enfant, prévention des rechutes, etc.

Dans l'élaboration et la prestation des programmes, on privilégie l'approche en groupes, avec la possibilité de séances individuelles en raison du faible nombre de femmes. Dans la collectivité, il est rarement possible de créer des groupes de plus de trois, compte tenu de la dispersion géographique de la population. Dans les villes, il y a rarement un nombre suffisant de délinquantes sous surveillance dans un secteur ayant les mêmes besoins au même moment. De même, les questions liées à la garde des enfants peuvent freiner la participation aux programmes. Le mode de prestation doit donc être souple pour s'adapter à l'individu et aux petits groupes.

Programme de prévention des rechutes et de maintien des acquis dans la collectivité pour les femmes

Le Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes (PIDT) a été conçu de façon à offrir une intervention et un soutien depuis l'incarcération jusqu'à l'expiration du mandat. Il s'agit d'un éventail de programmes qui reconnaît que les besoins sont dynamiques et que l'intervention est plus efficace lorsqu'elle tient compte du contexte et du contenu.

Le Programme de prévention des rechutes et de maintien des acquis dans la collectivité comporte des objectifs multiples : il vise à maintenir et à renforcer les gains attribuables au Programme et sert de programme communautaire pour les femmes, en fonction du risque qu'elles présentent. Le module a été enrichi pour répondre aux besoins de toutes les femmes. Le Programme vise tous les facteurs du mode de vie qui sont des facteurs déterminants dans l'accroissement du risque auquel

sont exposées les femmes sous surveillance dans la collectivité.

Le module a également été conçu en vue d'offrir un soutien continu et de faciliter la mise en liberté le plus tôt possible. Les femmes commencent le Programme en établissement pour ensuite le poursuivre dans la collectivité. D'autres le suivent jusqu'à la fin avant la mise en liberté, et d'autres encore peuvent le commencer lorsqu'elles se retrouvent dans la collectivité. L'admission continue vise également à réduire considérablement la période pendant laquelle les femmes doivent attendre avant d'y participer. Étant donné le risque accru de rechute dans les premières semaines et les premiers mois suivant la mise en liberté, la participation rapide au groupe est prioritaire.

Il n'y a aucune condition préalable pour la participation au Programme de prévention des rechutes et de maintien des acquis dans la collectivité.

Le Programme de prévention des rechutes et de maintien des acquis dans la collectivité est le troisième module du Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes (PIDT). Il comprend 20 séances de groupe (qui peuvent être données à une seule personne) et est axé sur des aptitudes sociales comme la résolution de problèmes, le règlement des différends, les compétences parentales et l'utilisation des loisirs. Le module est bâti sur les principes de la prévention des rechutes et de l'acquisition de compétences en maîtrise de soi. Le principal objectif du programme est de renforcer le rétablissement en offrant un service concernant l'acquisition de compétences, l'établissement d'objectifs et le soutien. Le module comprend aussi une étape de transition avant la mise en liberté.

Compagnes animatrices pour le Programme de prévention des rechutes et de maintien des acquis dans la collectivité

Les femmes ayant terminé le Programme peuvent se révéler des candidates appropriées pour assumer un rôle permanent en tant que compagne conseillère. Il ne s'agit pas d'une exigence du programme, mais on le propose comme une autre occasion de favoriser l'habilitation.

Les critères suivants s'appliquent aux compagnes animatrices :

- Les compagnes animatrices doivent avoir suivi le cycle du Programme au moins une fois;
- Les compagnes animatrices doivent très bien fonctionner dans la collectivité depuis une période assez longue.

PARTIE 5 – ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les Normes nationales relatives aux programmes, applicables à tous les programmes correctionnels, constituent la base de l'évaluation des programmes.

Élaboration des programmes

L'élaboration des programmes se fait à partir d'une analyse des besoins, d'un examen de la documentation et de la pratique en cours, de consultations, de la conception de programmes particuliers et de leur mise à l'essai.

Intervenantes qui offrent les programmes aux délinquantes

Les programmes doivent être offerts par un personnel qualifié et bien formé et (ou) du personnel d'organismes externes; l'efficacité des programmes correctionnels dépend en partie de la qualité des intervenantes. Les intervenantes qui offrent les programmes aux délinquantes doivent avoir les qualités suivantes :

- Connaissance de l'intervention féministe et conviction que les femmes ont droit à l'égalité;
- Connaissance des théories liées à la conception des programmes : théorie de l'apprentissage social; intervention cognitivo-comportementale; théorie relationnelle; processus du changement;
- Liens avec les groupes de promotion de la femme et de partenaires et protagonistes clés dans la collectivité;
- Connaissance de l'approche holistique (pensée, corps, esprit);
- Connaissance des délinquantes et de leur comportement criminel (et, de préférence, expérience auprès d'elles);
- Expérience de l'animation de groupes;
- Capacité d'avoir des relations constructives et empathiques avec les délinquantes, mais d'une façon qui fixe clairement les limites et respecte les règles de l'établissement;
- Expérience de vie et qualités personnelles qui donnent une compréhension empathique des participantes au programme;
- Connaissance des traumatismes, de la guérison, du deuil et de l'impact de la violence chez les femmes et les enfants;
- Connaissance de la diversité ethnique dans le contexte canadien et sensibilisation à cette diversité.

Évaluation des programmes

L'évaluation des programmes est une composante essentielle des programmes correctionnels. Ceux-ci comprennent un cadre d'évaluation de leur propre efficacité. L'évaluation porte au moins sur les aspects suivants : récidive, réinsertion sociale, évaluation du changement par rapport aux objectifs du programme, satisfaction des participantes, taux de participation et de décrochage, influence de la réceptivité des participantes sur les résultats. Comme élément des programmes correctionnels, il y a des batteries d'évaluation avant et après les programmes, composées de mesures validées auprès de populations carcérales. Les unités opérationnelles (établissements et bureaux de libération conditionnelle) sont chargées de la collecte des données, y compris des données informatisées, ce qui constitue une activité essentielle liée à la prestation et à l'évaluation ultérieure des programmes correctionnels.

Le modèle théorique utilisé pour les évaluations doit permettre de cerner les objectifs des programmes et les processus mis en œuvre. En dernier lieu, des méthodes d'évaluation qualitatives et quantitatives sont utilisées pour évaluer les programmes pour les délinquantes.

Examen de la qualité

L'examen de la qualité est une composante essentielle si on veut assurer et préserver l'intégrité des programmes et sert à :

- Voir si les délinquantes sont bien sélectionnées;
- Voir si les participantes ont rempli ce qui suit : renvoi au programme, formulaire de consentement éclairé et documentation du retrait prématuré des programmes;
- Examiner le nombre d'inscriptions par rapport au nombre de participantes qui suivent le programme jusqu'au bout;
- Étudier les données d'évaluation des programmes;
- Passer en revue les rapports de fin de programme pour s'assurer que les Normes sont respectées;
- Voir si les rapports ont été établis avant, pendant et après les programmes et si les registres des interventions ont été remplis;
- Contrôler la fréquence de la prestation des programmes;
- Évaluer la prestation des programmes en examinant des enregistrements vidéo ou par l'observation directe des séances et procédures exigées;
- Formuler des recommandations sur la certification des intervenantes (intervenants);
- Faire rapport sur d'autres questions, selon les besoins.

Accréditation des programmes

L'évaluation des programmes est un élément nécessaire du processus d'accréditation. Elle permet d'améliorer la conception des programmes et leur exécution et contribue à garantir leur intégrité. Depuis quelques années, le SCC participe activement à un processus de révision destiné à s'assurer que ses programmes sont des plus efficaces et qu'ils tiennent compte des toutes dernières techniques de traitement connues et sont conformes aux normes de prestation propres à chaque domaine de programme (p. ex. programmes pour toxicomanes, prévention de la violence, etc.).

Les programmes sont analysés par des groupes composés de spécialistes du domaine reconnus à l'échelle internationale, qui les évaluent en fonction de critères précis. Le groupe recommande ensuite à la commissaire les programmes qui rencontrent les dits critères pour fins d'accréditation. Puis la qualité de la prestation des programmes ainsi accrédités est évaluée sur le terrain (dans les établissements et dans la collectivité) par le biais d'un système d'accréditation des sites.

De la même manière, on planifie de soumettre à un processus d'examen en vue d'accréditation les programmes correctionnels qui tiennent compte du sexe afin d'assurer leur plus grande efficacité.

ANNEXE

Lois et politiques applicables

La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition dispose que les programmes correctionnels doivent respecter les différences ethniques, culturelles, spirituelles et linguistiques ainsi qu'entre les sexes (l'alinéa 4h) de la LSCMLC). Il faut également prévoir des programmes pour répondre aux besoins particuliers des femmes, des délinquants autochtones, des délinquants des communautés ethnoculturelles et des autres groupes qui ont des besoins précis (voir les articles 76, 77 et 80 de la LSCMLC).

LSCMLC, alinéa 4h) : « ses directives d'orientation générale, programmes et méthodes respectent les différences ethniques, culturelles et linguistiques, ainsi qu'entre les sexes, et tiennent compte des besoins propres aux femmes, aux autochtones et à d'autres groupes particuliers; »

LSCMLC, article 76 : « Le Service doit offrir une gamme de programmes visant à répondre aux besoins des délinquants et à contribuer à leur réinsertion sociale. »

LSCMLC, article 77 : « Le Service doit notamment, en ce qui concerne les délinquantes, leur offrir des programmes adaptés à leurs besoins spécifiques et consulter régulièrement, à cet égard, les organisations féminines compétentes ainsi que toute personne ou groupe ayant la compétence et l'expérience appropriées. »

LSCMLC, article 80 : « Dans le cadre de l'obligation qui lui est imposée par l'article 76, le Service doit offrir des programmes adaptés aux besoins des délinquants autochtones. »

La Directive du commissaire 726 sur les programmes correctionnels vise à établir un cadre pour l'élaboration et la gestion des programmes correctionnels qui contribuent à la réussite de la réinsertion sociale des délinquants et à la réduction de la récidive. Les programmes sont définis comme des interventions axées sur les multiples facteurs qui contribuent directement au comportement criminel. Ils comportent des objectifs nettement définis, des critères de sélection des participants, un processus d'évaluation des progrès des participants et un processus de mesure de l'efficacité du programme. Ils sont exécutés par des agents de programme qualifiés et formés.

La Stratégie des programmes pour délinquantes tient compte de la Stratégie de 2002 en matière de santé mentale pour les délinquantes, à laquelle elle est liée. L'objectif officiel de cette stratégie de santé mentale est d'instaurer et de garantir la continuité des soins qui répondent aux besoins divers des délinquantes en matière de santé mentale pour maximiser leur bien-être et favoriser une réinsertion sociale efficace. Les programmes correctionnels doivent être vus comme une composante essentielle à la promotion d'une réinsertion sociale efficace, mais ils constituent également des interventions qui sont complémentaires des services et traitements psychologiques.

De la même façon, la Stratégie des programmes pour délinquantes doit être considérée parallèlement à la Stratégie communautaire pour les délinquantes. La Stratégie propose un cadre pour les approches à adopter relativement aux délinquantes au moment de leur libération.

Le document Protocole d'évaluation et de traitement pour les délinquantes sexuelles, révisé en 2001, doit également être lu en regard de la Stratégie des programmes, car il définit les besoins en traitement des délinquantes sexuelles.

Les Directives du commissaire et documents de politique suivants sont des composantes essentielles de la Stratégie des programmes :

DC 585 « Stratégie nationale antidrogue »

DC 700 « Gestion des cas »

DC 702 « Programmes autochtones »

DC 720 « Éducation des délinquants »

DC 726 « Programmes correctionnels »

DC 730 « Affectation aux programmes et paiements aux détenus »

DC 760 « Activités de loisir »

DC 767 « Programmes destinés aux délinquants des minorités ethnoculturelles »

DC 768 « Programme mère-enfant en établissement »

DC 840 « Services de psychologie »

DC 850 « Services de santé mentale »

Lignes directrices du Programme d'aide aux survivantes de traumatismes et d'actes de violence
Lignes directrices sur les programmes de compétences parentales destinés aux femmes purgeant une peine fédérale

Manuel sur la satisfaction des besoins religieux et spirituels au SCC

Les Normes des programmes correctionnels guident l'élaboration et la mise en œuvre des programmes correctionnels au SCC.

Les normes des programmes portent notamment, mais non uniquement, sur :

- l'administration des programmes correctionnels;
- le recrutement du personnel chargé des programmes (sélection, formation et accréditation);
- la mise en œuvre des programmes (sensibilisation du personnel, choix des délinquants, exécution des programmes, documentation, taille des groupes, évaluation des participants, consentement, communication de l'information).

ⁱ Andrews, D. A. (2000). . « Principes des programmes correctionnels efficaces » dans *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, p. 9-18.

Blanchette, K. (2000). « Les pratiques correctionnelles qui sont efficaces auprès des délinquantes » dans *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, p. 160-173.

ⁱⁱ Comité consultatif du Programme, Établissement Grand Valley (2003). Comments on the Correctional Programs Strategy for Women, communication personnelle, 11 février 2004.

ⁱⁱⁱ Commission du droit du Canada (2003). *Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix – Document de discussion*, Canada.

^{iv} Bloom, B., B. Owen et S. Covington (2003). *Gender Responsive Strategies: Research, Practice, and Guiding Principles for Women Offenders*, National Institute of Corrections, U.S. Department of Justice.

Kaschak, E. (1992). *Engendered Lives: A New Psychology of Women's Experience*, Basic Books, États-Unis.

Pollock, J. M. (1999). *Criminal Woman*, Anderson Publication, Cincinnati, Ohio.

Spain, A. et S. Hamel (1996). « Perspective relationnelle du développement féminin », *Canadian Journal of Counselling/Revue Canadienne de Counselling*, vol. 30, 5-15.

^v Bloom, B., B. Owen et S. Covington (2003). *Gender Responsive Strategies: Research, Practice, and Guiding Principles for Women Offenders*, National Institute of Corrections, U.S. Department of Justice.

^{vi} Andrews, D. A., C. Dowden et P. Gendreau (1999). *Clinically Relevant and Psychologically Informed Approaches to Reduced Reoffending: A Meta-analytic Study of Human Service, Risk, Need, Responsivity and Other Concerns in Justice Context*, manuscrit présenté pour publication.

^{vii} Covington, S. (2001). « Creating Gender Specific Programs » dans *Corrections Today*, p. 85-89.

^{viii} Bloom, B., B. Owen et S. Covington (2003). *Gender Responsive Strategies: Research, Practice, and Guiding Principles for Women Offenders*, National Institute of Corrections, U.S. Department of Justice.

^{ix} Andrews, D. A., C. Dowden et P. Gendreau (1999). *Clinically Relevant and Psychologically Informed Approaches to Reduced Reoffending: A Meta-analytic Study of Human Service, Risk, Need, Responsivity and Other Concerns in Justice Context*, manuscrit présenté pour publication.

^x Andrews, D.A., C. Dowden et P. Gendreau (1999). *Clinically Relevant and Psychologically Informed Approaches to Reduced Reoffending: A Meta-analytic Study of Human Service, Risk, Need, Responsivity and Other Concerns in Justice Context*, manuscrit présenté pour publication.

^{xi} Blanchette, K. (2000). « Les pratiques correctionnelles qui sont efficaces auprès des délinquantes » dans *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, p. 160-173.

^{xii} Bonta, J., B. Pang et S. Wallace-Capretta (1995). « Predictors of Recidivism Among Incarcerated Female Offenders », *The Prison Journal* 75 (3), p. 277-294.

Blanchette, K. et L. Motiuk (1995). *Female Offenders Risk: Case Management Strategies Approach*, exposé présenté à la Convention annuelle de la Société canadienne de psychologie, Charlottetown.

^{xiii} Wichmann, C., R. Serin et J. Abracen (2002). *Les délinquantes ayant un comportement d'autodestruction : Une enquête comparative*, Rapport de recherche n° R-123, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario).

^{xiv} Andrews, D. A. (2000). « Principes des programmes correctionnels efficaces » dans *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, p. 9-18.

^{xv} Hume, L. (2001) *Programme de traitement de la toxicomanie – Structure proposée*, Document de discussion, Service correctionnel du Canada.

^{xvi} Blanchette, K. (2000). « Les pratiques correctionnelles qui sont efficaces auprès des délinquantes » dans *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, p. 160-173.

Bloom, B. (1999). « Les programmes conçus spécialement pour les délinquantes : principes directeurs et pratiques » dans *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 11, n° 3, p. 22-27, Administration of Justice Department, San Jose State University, San Jose, Californie (États-Unis).

Farrell, A. (1998). « Mothers offending against their role: An Australian Experience » dans *Women & Criminal Justice*, vol. 9, 4 novembre, p. 47-69.

McLachlan, Y. (2000). *Add Woman and Stir*, mémoires de maîtrise présentés aux universités de Stirling et d'Édimbourg.

Shaw, Margaret (1994). « Les femmes en prison – Analyse bibliographique » dans *Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 6, n° 1, p. 13-18.

^{xvii} Blanchette, K. (2000). « Les pratiques correctionnelles qui sont efficaces auprès des délinquantes » dans *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, p. 160-173.

- ^{xviii} McLachlan, Y. (2000). *Add Woman and Stir*, mémoires de maîtrise présentés aux universités de Stirling et d'Édimbourg.
- ^{xix} Blanchette, K. (2000). « Les pratiques correctionnelles qui sont efficaces auprès des délinquantes » dans *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*, p. 160-173.
- ^{xx} Hartle, K. (2004). Coordonnatrice, Gestion des cas, Établissement d'Edmonton pour femmes, communication personnelle, *Use of Holistic Programs for FSW*, courriel, 27 février 2004.
- ^{xxi} Santé Canada (2001). *Meilleures pratiques - Traitement et réadaptation des femmes ayant des problèmes attribuables à la consommation d'alcool et d'autres drogues*.
Kassebaum, Patricia A. (1999). *Substance Abuse Treatment for Women Offenders: Guide to Promising Practices. Technical Assistance Publication Series (TAPS) 23*, U.S. Department of Health and Human Services.
Mumenthaler, M., J. Taylor, R. O'Hara. et J. Yesavage (1999). « Gender Differences in Moderate Drinking Effects » dans *Alcohol Research & Health*, vol. 23, n° 1.
Bloom, B. et S. Covington (1998). *Gender-Specific Programming for Female Offenders: What is it and Why is it Important?* Document présenté à la 50^e réunion annuelle de l'American Society of Criminology, 11-14 novembre, Washington (D.C.)
- ^{xxii} Hoffman, L. E., B. Lavigne et I. Dickie (1998). *Femmes purgeant une peine fédérale pour homicide*, Service correctionnel du Canada, Ottawa.
- ^{xxiii} Service correctionnel du Canada (1995). *Developing Programs for Trauma and Abuse Survivors*, Service correctionnel du Canada, Ottawa, 28 p.
- ^{xxiv} Service correctionnel du Canada (1990). *La création de choix*, rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale.
- ^{xxv} Linehan, Marsha M. (1993). *Cognitive-Behavioral Treatment of Borderline Personality Disorder*, The Guilford Press, New York (N.Y.), Designed Dialectical Behavior Therapy.
- ^{xxvi} Porporino, F. J. et D. Robinson (1992). *L'éducation peut-elle prévenir la récidive chez les délinquants adultes?* Rapport de recherche n° R-22, Service correctionnel du Canada (Ontario).
- ^{xxvii} Brown, S. L. et L. L. Motiuk. (2004). *The Dynamic Factor Component of the Offender Intake Assessment (OIA) Process: A psychometric, meta-analytic and field review*, manuscrit en préparation, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada.
Brown, S. L. (2002). *Prévision de la récidive criminelle au moyen de facteurs dynamiques : Étude prospective en trois phases*, thèse de doctorat inédite, Queen's University, Kingston (Ontario).
Gendreau, P., P. Goggin et G. Gray (1998). « Les domaines de besoins du délinquant : « l'emploi » », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n°3, p. 16-19.
Gendreau, P., T. Little et C. Goggin (1996). « A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism: What works! », *Criminology*, vol. 34, p. 575-607.
Motiuk, L. (1997). « Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n°1 (1997), p. 18-22.
- ^{xxviii} Eljupovic-Guzina, G. (1999). *Le rôle parental et les expériences de violence des délinquantes : Examen des évaluations initiales des délinquantes*.
- ^{xxix} Delveaux, K. et K. Blanchette. (2000). *Résultats de l'évaluation du programme de l'Équipe d'entraide des détenues à l'établissement Nova*.
Syed, F. et K. Blanchette (2000). *Résultats de l'évaluation du programme de l'Équipe d'entraide des détenues à l'établissement Grand Valley pour femmes et à l'établissement de Joliette pour femmes*.
- ^{xxx} Redshaw, R. (2003). *Correctional Program Strategy*, communication personnelle, courriel, 30 octobre 2003.